



pv de stationnement tres genant

Par **nyo83**, le **16/12/2019** à **17:49**

Bonjour,

J ai reçu un avis de contrevention pour un stationnement tres genant sur un trottoir.

sur le lieu avenue est bien indiquee mais pas le numero

Puis je contsete le Pv

Cordialement

Mr xxxxxxxxx

Par **youris**, le **16/12/2019** à **18:44**

bonjour,

avec le verbe pouvoir, la répons ene peut être que positif, donc oui vous pouvez contester.

par contre , je suis dubitatif sur le résultat de cette contestation, car le stationnement est effectivement très gênant sur un trottoir qui est réservé aux piétons.

salutations

Par **janus2fr**, le **17/12/2019** à **06:38**

[quote]

sur le lieu avenue est bien indiquee mais pas le numero

[/quote]

Bonjour,

La contestation sur le manque de précision du lieu peut effectivement aboutir à la condition que cette avenue ne possède pas de trottoir sur toute sa longueur. Sinon, le manque du numéro n'a pas d'importance...